

Commune de LA PETITE BOISSIÈRE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2017.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Yves BÉTARD, Franck AUDUREAU, Béatrice LIAIGRE, Louis-Marie PAPIN, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Julie GÉLINEAU, Gaël TESSIER, Lisa DEVANNE, Jean-Marie PALLARD.

Absents excusés : Nathalie ROUSSEAU, Jacques SOURISSEAU, et Stéphane BILAUD.

Pouvoir : Nathalie ROUSSEAU a donné pouvoir à Joëlle VERDON.

Monsieur Yves BÉTARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 15 mai 2017.

1 - ENTRETIEN DE LA VOIRIE (DEL 2017-06-20)

En vue de l'entretien annuel de la voirie, trois entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la mise en œuvre de 8 tonnes de « point à temps ».

	CHARIER TP SUD	COLAS Centre Ouest	PELLETIER Travaux Publics
Fourniture et mise en œuvre de 8 tonnes d'émulsion	6 105,00 €	6 000,00 €	6 148,16 €
Fourniture d'une tonne d'enrobé stockage à froid	121,00 €	216,00 €	188,09 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud (sur deux zones différentes)	130,57 €	1 250,00 €	456,97 €
TOTAL HT	6 356,57 €	7 466,00 €	6 793,22 €
TVA 20 %	1 271,31 €	1 493,20 €	1 358,64 €
TOTAL TTC	7 627,88 €	8 959,20 €	8 151,86 €

Le montant des crédits a été inscrit au Budget Primitif, à la section de fonctionnement, article 615231 – Voirie. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TP CHARIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise CHARIER TP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2 - BEFFROI DE L'ÉGLISE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ (DEL 2017-06-21)

Monsieur le Maire rappelle que le beffroi de l'église nécessite une restauration. Différentes entreprises ont été consultées et ont fournis des devis.

Monsieur le Maire présente les offres reçues, qui peuvent se résumer ainsi :

NUMERO DE L'OFFRE	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	SARL PASQUEREAU 79700 MAULEON	12 691,17 €	15 229,41 €
	SAS LUSSAULT 85130 TIFFAUGES	31 091,42 €	37 309,70 €
	OPTIONS : SARL PASQUEREAU 79700 MAULEON	3 315,44 €	3 978,53 €
	OPTIONS : SAS LUSSAULT 85130 TIFFAUGES	1 407,94 €	1 689,53 €
	TOTAL OFFRE 1 – SANS OPTION	43 782,59 €	52 539,11 €
	TOTAL OFFRE 1 – AVEC OPTIONS	48 505,97 €	58 207,17 €
2	SARL BERTAUD 79700 LA PETITE BOISSIERE	1 584,96 €	1 901,95 €
	SARL BENAITEAU 85700 SEVREMONT	2 783,00 €	3 339,60 €
	SA BODET 37210 PARCAY MESLAY	20 947,50 €	25 137,00 €
	OPTIONS : SA BODET 37210 PARCAY MESLAY	5 189,00 €	6 226,80 €
	TOTAL OFFRE 2 – SANS OPTION	25 315,46 €	30 378,55 €
	TOTAL OFFRE 2 – AVEC OPTIONS	30 504,46 €	36 605,35 €
3	SARL PASQUEREAU 79700 MAULEON	12 691,17 €	15 229,40 €
	SAS LUSSAULT 85130 TIFFAUGES	18 242,03 €	21 890,44 €
	SARL PASQUEREAU 79700 MAULEON	1 642,60 €	1 971,12 €
	TOTAL OFFRE 3 – SANS OPTION	30 933,20 €	37 119,84 €
	TOTAL OFFRE 3 – AVEC OPTIONS	32 575,80 €	39 090,96 €

Après avoir exposé les techniques proposées par les différentes entreprises, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre n°2 sans option, d'un montant de 30.378,55 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre proposée par Monsieur le Maire, soit l'offre numéro 2 ;
- **ATTRIBUE** le marché de restauration du beffroi de l'église à la SARL BERTAUD (1.901,95 €), à la SARL BENAITEAU (3.339,60 €) et à la SA BODET (25.137,00 €), suivant les devis reçus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au programme d'investissement 059 – Eglise.

3 - CREATION ET AMENAGEMENT D'ESPACES PAYSAGERS (DEL 2017-06-22)

Afin d'embellir le centre bourg de la commune, la commission « Aménagement du Centre Bourg » a validé deux aménagements paysagers. L'un se situe autour de l'abri bus et l'autre à l'angle de la rue de l'Ancienne Mairie, en face de l'église.

Trois paysagistes ont été consultés et ont fournis un devis.

Aménagement jardin public		SARL ESPACE PAYSAGE	VION Environnement	SARL BARON
Arrêt de bus	Bordure en pavés (30 ml)	1 541,00 €	903,00 €	1 164,00 €
	Massif près de l'abri bus (12 m2)	569,60 €	380,75 €	587,75 €
	Massif d'angle (9 m2) Rochers fournis par la commune	425,50 €	334,00 €	494,95 €

A l'angle de la rue	Aménagement gazon (50 m2)	482,00 €	210,00 €	360,00 €
	Massif autour du coffret EDF	721,00 €	463,98 €	763,25 €
	Massif le long des murs voisins (21 m2)	1 554,80 €	851,47 €	1 480,90 €
	Allée piétonne (15 m2)	765,00 €	160,48 €	547,56 €
	Aménagement gazon (25 m2)	385,00 €	87,50 €	180,00 €
TOTAL HT		6 443,90 €	3 391,18 €	5 578,41 €
TVA 20 %		1 288,78 €	678,24 €	1 115,68 €
TOTAL TTC		7 732,68 €	4 069,42 €	6 694,09 €

Monsieur le Maire propose de retenir la société VION Environnement pour la somme de 2.488,18 € hors taxes, sans les bordures en pavés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise VION Environnement de CERIZAY ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au programme d'investissement – 016 Travaux de Voirie, article 2151

Les informations suivantes devront être vérifiées auprès de la société VION Environnement : utilisation de « nids d'abeilles » sur l'allée piétonne, hauteur des plants, et durée de garantie des plantations.

4 - AMENAGEMENT D'UN PARKING AU BATIMENT INDUSTRIE (DEL 2017-06-23)

Le parking du bâtiment industriel, route de Cerizay n'est pas assez grand pour l'utilisation qui en est faite. Le locataire du bâtiment a sollicité la mairie afin d'aménager une zone de 1.000 m2. La municipalité souhaitant le soutenir dans le développement de son activité et de son entreprise sur la commune a accepté d'aménager une zone de parking.

Trois entreprises ont été sollicitées et ont remis leur offre.

	SOURISSEAU FRERES	SARL GAUFFRETEAU	CHARIER TP SUD
Décassement terre végétale et terrassement	500,00 €	1 800,00 €	651,72 €
Empierrement et compactage	6 000,00 €	10 100,00 €	11 058,62 €
TOTAL HT	6 500,00 €	11 900,00 €	11 710,34 €
TVA 20 %	1 300,00 €	2 380,00 €	2 342,07 €
TOTAL TTC	7 800,00 €	14 280,00 €	14 052,41 €

Après la lecture des devis, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SOURISSEAU Frères, pour la somme de 7.800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** le devis de l'entreprise SOURISSEAU Frères pour la réalisation d'un parking de 1.000 m2 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au programme d'investissement – 016 Travaux de Voirie, article 2151.

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (DEL 2017-06-24)

L'aménagement du parking du bâtiment industriel n'avait pas été prévu au Budget Primitif, il convient de modifier le budget.

Section investissement			
Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</u>		<u>Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement</u>	6.220,00 €
↳ Article 2152 – Installation de voirie	7.800,00 €	Chapitre 023 – Virement à section d'investissement	1.580,00 €
Total	7.800,00 €		7.800,00 €
Section fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<u>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</u>	1.580,00 €	<u>Chapitre 65 – Autres charges gestion courante</u>	
		↳ Article 6558 – Autres dépenses obligatoires	1.580,00 €
Total	1.580,00 €		1.580,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6 - AFFECTATION D'UN NUMERO DE VOIRIE AUX LIEUX-DITS (DEL 2017-06-25)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la numérotation des lieux-dits de la commune a commencé en 2012 par les villages de La Laitière, Les Touches, L'Etry et La Rivière. L'affectation d'un numéro de voirie aux maisons d'habitation des lieux-dits suivants s'effectuera après avoir convié les habitants concernés à une réunion publique :

*Route du Tillac, La Roseraie, La Paganne, Les Roussières, Le Pavillon,
La Poëlière, La Girouardière, La Nicquetière, Route du Petite Moulin,
La Pallaire, La Clé des Champs, L'Hermitage, La Frelonnière, La Prée.*

La numérotation des villages ci-dessus a été validée en commission et approuvée par La Poste. Une plaque sera fournie par la commune pour chaque habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la numérotation des lieux-dits, telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7 - PLAN DE FINANCEMENT : CHAUFFAGE DE L'EGLISE (DEL 2017-06-26)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le chauffage de l'église est hors d'usage et nécessite un remplacement complet. Trois entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir une étude. Après une première analyse des devis, et suivant l'avis des professionnels, une puissance de 42 KW doit être installée, en conservant le branchement électrique du tarif bleu, avec un délestage du chauffage de la sacristie.

Considérant que les travaux pourraient être programmés en octobre ;

Considérant qu'un point sur le budget primitif 2017 sera réalisé en septembre afin d'y prévoir cette dépense.

Monsieur le Maire propose un projet prévisionnel de financement en vue d'une inscription au Budget Primitif.

DEPENSES	MONTANT HT		RECETTES	MONTANT HT
Travaux	20.081,50 €		Fonds de concours	10.040,00 €
			Autofinancement /Emprunt	10.041,50 €
TOTAL H.T.	20.081,50 €		TOTAL HT	20.081,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de réaliser ces travaux ;
- **ADOPTE** les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier les travaux demandés auprès des sociétés sollicitées.

**8 – DESHERBEUR MONO-BROSSE : DEMANDE DE SUBVENTION
(DEL 2017-06-27)**

L'entretien de la commune se fait sans pesticide depuis le 1^{er} janvier 2017. Face à cette obligation, différents moyens doivent être mis à la disposition de l'agent technique. Afin d'aider le travail de l'agent, un plan de désherbage a été réalisé, permettant de différencier les zones de la commune suivant des exigences d'entretien.

Un désherbeur mono-brosse a été mis à disposition de la commune afin de réaliser un essai sur une partie des surfaces à désherber. Ce test a été concluant pour une grande partie des trottoirs et sur toutes les zones bitumées et goudronnées.

L'achat de cette machine peut être subventionné en partie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette subvention sera supprimée à partir du 30 juin 2017. Monsieur le Maire présente un plan de financement.

DEPENSES	MONTANT HT		RECETTES	MONTANT HT
Achat machine désherbeur mono-brosse	6.800,00 €		Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne	4.080,00 €
			Fonds de concours	1.360,00 €
			Autofinancement /Emprunt	1.360,00 €
TOTAL H.T.	6.800,00 €		TOTAL HT	6.800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

**9 – DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS
(DEL 2017-06-28) (DEL 2017-06-29) (DEL 2017-06-30) (DEL 2017-06-31)
(DEL 2017-06-32) (DEL 2017-06-33) (DEL 2017-06-34) (DEL 2017-06-35)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que durant ce mandat, tous les travaux d'investissement peuvent être financés par un fonds de concours de l'agglomération du bocage bressuirais à hauteur maximum de 50 % du montant à la charge de la commune. Monsieur le Maire expose les travaux pour lesquels la commune sollicite un fonds de concours de l'agglo et son montant.

PROJET : TRAVAUX DE VOIRIE (DEL 2017-06-28)

Dépenses INVESTISSEMENT	Hors taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Hors taxes dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	3 178,00 €	50,00%
TRAVAUX	6 356,57 €	Emprunt - autofinancement	3 178,57 €	50,00%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	6 356,57 €		3 178,00 €	50,00%

PROJET : RESTAURATION DU BEFFROI DE L'EGLISE (DEL 2017-06-29)

Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Hors taxes dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	DETR	8 860,00 €	35,00%
TRAVAUX	25 315,46 €	Fonds de concours Agglo	8 227,00 €	32,50%
HONORAIRES	0,00 €	Emprunt-autofinancement	8 228,46 €	32,50%
TOTAL HT	25 315,46 €		25 315,46 €	100,00%

PROJET : REFECTOIRE, MISE AUX NORMES HANDICAPEES (DEL 2017-06-30)

Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	585,00 €	49,97%
TRAVAUX	1 170,79 €	Emprunt-autofinancement	585,79 €	50,03%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	1 170,79 €		1 170,79 €	100,00%

PROJET : AMENAGEMENT, RUE DU LAVOIR (DEL 2017-06-31)

Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	7 389,00 €	38,52%
TRAVAUX	16 982,00 €	Amendes de police	4 404,00 €	22,96%
HONORAIRES	2 200,00 €	Emprunt-autofinancement	7 389,00 €	38,52%
TOTAL HT	19 182,00 €		19 182,00 €	100,00%

PROJET : AMENAGEMENT PARKING (DEL 2017-06-32)

Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	3 250,00 €	50,00%
TRAVAUX	6 500,00 €	Emprunt-autofinancement	3 250,00 €	50,00%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	6 500,00 €		6 500,00 €	100,00%

PROJET : CHAUFFAGE EGLISE (DEL 2017-06-33)				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	10 629,00 €	50,00%
TRAVAUX	21 258,00 €	Emprunt-autofinancement	10 629,00 €	50,00%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	21 258,00 €		21 258,00 €	100,00%

PROJET : ETANCHEITE ET ISOLATION SALLE ISIDORE GORON (DEL 2017-06-34)				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	5 000,00 €	50,00%
TRAVAUX	10 000,00 €	Emprunt-autofinancement	5 000,00 €	50,00%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	10 000,00 €		10 000,00 €	100,00%

PROJET : DESHERBEUR MONO BROUSSE (DEL 2017-06-35)				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	2 040,00 €	30,00%
TRAVAUX	6 800,00 €	Agence de l'eau Loire Bretagne	2 720,00 €	40,00%
HONORAIRES	0,00 €	Emprunt-autofinancement	2 040,00 €	30,00%
TOTAL HT	6 800,00 €		6 800,00 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre des travaux présentés, pour un montant total de 40.298,00 € dans la limite prévue par les textes ;
- **DEMANDE** au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, de délibérer en concordance (adoption du projet à la majorité simple) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10 - MOBILISATION POUR L'AMENAGEMENT « BRESSUIRE-POITIERS-CHOLET » (DEL 2017-06-36)

Vu la délibération n°2017-022 du conseil communautaire du 21/02/2017 portant approbation du SCOT du Bocage Bressuirais 2017-2031 ;

Considérant que le SCOT du Bocage Bressuirais 2017-2031 est opposable au 3 mai 2017 ;

Considérant que l'aménagement de la liaison routière « Nantes-Poitiers-Limoges » est nécessaire et indispensable pour les populations et les acteurs économiques.

Depuis 1992, existe « l'Association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges », avec pour objectif l'aménagement de la liaison entre Nantes – Poitiers-Limoges. Aujourd'hui, la route Nantes – Bressuire est aménagée et la pertinence de l'association est plutôt en Deux-Sèvres et Vienne. Une autre association « Avenir 147-149 » a le même objectif sur le territoire sud Vienne et Haute Vienne. Le but premier de ces associations est de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics afin que l'aménagement routier se réalise dans les meilleurs délais.

Aussi, il paraît plus cohérent de fusionner les deux associations d'autant que le territoire concerné est aujourd'hui uniquement en Région « Nouvelle Aquitaine ».

Un travail a été amorcé de fusion des statuts des 2 associations et d'écriture des statuts de la nouvelle association.

Mr AMIOT, Président de « l'association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » sollicite les collectivités des Deux-Sèvres pour réactualiser leur adhésion auprès de son association afin d'engager après les démarches de fusion. L'adhésion à ce jour est gratuite. En outre, la renégociation du Contrat de Plan s'engage avec la possibilité sur les Deux-Sèvres de réaffectation de crédits fléchés initialement sur le rail vers la route. De plus, la Région évolue dans son approche vis à vis des liaisons routières structurantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AFFIRME** sa mobilisation par rapport à l'aménagement de la liaison routière Bressuire-Poitiers-Limoges d'autant qu'aujourd'hui la totalité de cet axe est dans la Région « Nouvelle Aquitaine » et que les déplacements vers Poitiers, Limoges sont renforcés ;
- **ADHERE** à l'Association pour la Promotion de la route Nantes-Poitiers-Limoges » ;
- **DÉSIGNE** son représentant à cette association, M. BARRAUD Joël, membre titulaire et M. BÉTARD Yves, membre suppléant.

11 – EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE (DEL 2017-06-37) –

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conservatoire de musique du Bocage Bressuirais concernant le projet d'Education Musicale en Milieu Scolaire de la Communauté d'Agglomération du bocage Bressuirais, année 2017/2018 ;

Coût horaire 53,00 €

. Nombre d'heures d'interventions à déterminer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'Education Musicale en Milieu Scolaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais – année 2017/2018 :

♦ Nombre d'heures d'interventions 28 heures

♦ Soit un coût TTC : 53,00 € X 28 heures 1.484,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

12 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

A - Les dossiers en cours

- Déplacement de l'abris-bus : Dans le cadre des travaux paysagers et de l'aménagement du bourg, il est prévu de déplacer l'abris-bus le long du pignon de la maison de Madame SECHET. Afin de s'intégrer dans l'aménagement du centre bourg, dans un contexte d'embellissement, il est envisagé de le remplacer par un simple appentis avec charpente et couverture en tuiles. Un devis a été demandé à un artisan menuisier. Il sera ensuite proposé au Conseil Départemental d'y participer à hauteur du coût d'un abris-bus classique. Une autre solution serait de garder l'abris-bus actuel, de le déplacer et de l'habiller.

B – Le travail des commissions

- Transport solidaire : Un groupe de personnes travaillent sur la réponse à mettre en place sur la commune, en collaboration avec le CSC de Mauléon. Une réunion a eu lieu avec les personnes ciblées intéressées par ce service, le mercredi 14 juin. Une réunion, organisée par l'agglomération est programmée le mercredi 21/06 à 10 h à Bressuire.

C – Les informations

- Matérialisation d'un parking covoiturage au square Godet, signalétique fournie par le Conseil Départemental ;

- Recensement de la population en 2018 ;
- Visite d'un Village Fleuris (James & Louis-Mairie), à CHEDIGNY (37), organisée par le CAUE ;
- Suppression ou maintien des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), à l'étude. Maintien des aides de l'état jusqu'en 2018, voire 2019, ensuite une contribution pourrait être demandée aux parents ;
- Nathalie BRONDEAU en arrêt de travail pendant 15 jours ;
- Stagiaire non reconduit pour l'année scolaire 2017/2018. A la recherche d'un nouveau stagiaire auprès de la MFR de Mauléon pour la rentrée ;
- Inauguration de la Vierge : remerciements à tous les participants, belle cérémonie et participation de nombreux Pivardiais, toutes générations confondues ;
- Centre de loisirs : besoin d'aide pour quelques midis pendant les 3 semaines de centre ;
- Assemblée générale du Basket Nord Bocage, le vendredi 23 juin à 18h30 à Mauléon ;
- Assemblée générale de l'US Combrassière, le vendredi 23 juin à 20h à Combrand ;
- Assemblée générale Foyer des Piverts, vendredi 30 juin (besoin de parents tuteurs pour maintenir le foyer) ,
- Rallye vélo et kermesse, dimanche 25 juin.

D – Les réunions

- Mercredi 21 juin à 10 h : développement du transport solidaire sur le Bocage Bressuirais ;
- Prochains conseils lundi 17 juillet, lundi 11 septembre.

E – Vos demandes

- Couper l'herbe aux bords des fossés (La Pallaire, ...) ;
- Herbes au milieu de la route à La Noue ;
- Organiser une visite des entreprises et de la réhabilitation appartenant à Charles-Henri CAILLAUD ;
- Couper les arbustes au Forgeineau, manque de visibilité ;
- Le détecteur de vitesse ne fonctionne plus, problème de batterie ;
- Panneaux acoustiques, salle des Piverts : 8 panneaux de posés, pas suffisant, en rajouter 6 autres ;
- Terrain de pétanque à refaire, derrière salle du conseil ;
- Panneaux extérieurs du Foyer, à refixer ;
- Finaliser le travail autour des poteaux, aux Tuileries ;
- Coordonnées fourrière : M. BONNIN Jean-Claude 06.70.89.75.31 ou Mme PILLET Christine 06.29.90.09.55 ;
- Haie de lauriers au Square Godet, à diminuer.

Séance levée à _____ 22 heures 50 minutes _____